



DECLARATION LIMINAIRE DE LA FNEC FP-FO 02 AU COMITE DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE DU 9 février 2021

Monsieur le Directeur Académique, Monsieur de Préfet, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Une immense colère s'est exprimée dans le cadre de la grève appelée, mardi 26 janvier, par les syndicats de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, avec des milliers de manifestants dans de nombreuses villes, et des rassemblements dans tous les départements. Dans l'Aisne, près de 250 personnels en grève ont manifesté à Laon.

La grève a été très suivie dans le 1^{er} degré, avec des centaines d'écoles fermées, comme dans le 2nd degré, avec de nombreux établissements majoritairement en grève (*le taux de grévistes atteignait, par exemple, 55 % au collège de Gauchy, 72 % à Vic-sur-Aisne...*).

Le **26 janvier**, les personnels étaient en grève pour **l'annulation des suppressions de postes** prévues au budget 2021, le **recrutement urgent et massif des personnels nécessaires**, en recourant aux listes complémentaires, **une véritable revalorisation des salaires (qui commence par le dégel du point d'indice) et des carrières**, toutes catégories confondues (*AED et AESH compris, avec un vrai statut et un vrai salaire pour ces derniers*), et **une autre politique éducative (commençant par l'arrêt des réformes en cours : école de la confiance, réformes du lycée et du baccalauréat)**.

Ces revendications ont-elles été entendues par le ministre ? Pour ce qui est des salaires et des carrières, il est clair que le **Grenelle de l'Education** n'y répond pas, avec ses **400 millions d'euros (à comparer aux 600 milliards d'euros versés aux entreprises au titre des plans de sauvegarde et de relance)**, et ses objectifs de transformation des statuts et des missions.

Pour ce qui est des postes, les conditions de préparation de la rentrée 2021 donnent la vérité des chiffres :

Concernant le 1er degré, le ministère annonce 2489 créations de postes pour la rentrée de septembre 2021 au niveau national, créations à relativiser au regard de la suppression de 1800 postes dans le 2nd degré. Il s'agit bien pour notre ministre de déshabiller Pierre pour habiller Paul.

L'académie d'Amiens, avec **35 créations d'ETP**, reçoit une dotation qui nous semble largement insuffisante surtout pour notre département qui se voit octroyer 6 postes supplémentaires pour la rentrée prochaine (Oise 19 ; Somme 10). En effet, cette dotation est insuffisante car les orientations ministérielles sont, de facto, consommatrices de postes :

- achèvement des dédoublements de grande section en REP+ à la rentrée 2021,
- maintien à 24 élèves par classe des grandes sections non prioritaires ;
- décharges de direction supplémentaires (qui n'amélioreront le sort que d'un directeur sur trois).

Après tout cela, que restera-t-il pour faire baisser de manière significative les effectifs dans toutes les classes qui ne sont pas en REP, pour assurer le remplacement des personnels, pour renforcer et compléter les postes d'enseignants spécialisés des RASED et pour que tous les directeurs se voient affecter des temps de décharge à la mesure de leurs besoins ?

Le CTSD 1er degré de la semaine dernière a montré que le nombre de postes étaient bien insuffisants. Sinon pourquoi vouloir en récupérer dans les zones d'éducation prioritaire en augmentant volontairement les effectifs à 14 ou 15 dans les classes de CP et CE1 qui doivent normalement être à 12 ? Sinon pourquoi proposer plus d'une trentaine de fermeture de classes ? Pourquoi fermer dans les petites structures de nos campagnes qui vont se retrouver avec 2 classes pour scolariser tous les enfants de la TPS au CM2 ?

Monsieur le Directeur Académique, vous employez souvent le mot «Redéploiement» pour parler de toutes ces

mesures mais ce sont bien des fermetures de classes dont il s'agit. Elles auront forcément des conséquences néfastes indéniables sur les apprentissages des élèves et sur les conditions de travail des enseignants déjà très fortement dégradées depuis plusieurs années.

Une information de dernière minute, si elle était confirmée aujourd'hui, pourrait remettre en cause un certain nombre de vos propositions de fermetures. En effet, la secrétaire d'Etat à l'Education prioritaire Nathalie Elimas, s'exprimant au nom du ministre Blanquer, répondant à un Sénateur mercredi 3 février lors des questions au Sénat a déclaré : "**Depuis la rentrée 2020, aucune fermeture de classes ne s'est faite dans les communes de moins de 5 000 habitants sans l'accord du maire. Il n'y a pas de raison que cela change. Le travail fin est en cours avec tous les élus en ce sens.**"

Interrogée par un journaliste après la séance, elle confirme ses propos : "**Nous ne fermons ni école ni classe dans les petites villes de moins de 5000 habitants sans accord du maire.**"

Monsieur le Directeur Académique, allez-vous donc renoncer aux fermetures de classes dans les communes de moins de 5 000 habitants de notre département comme l'annonce la secrétaire d'Etat ?

Dans le second degré, le ministre choisit de supprimer 1 800 emplois, pour 43 500 élèves supplémentaires à la rentrée 2021 au plan national, ce qui entraîne la suppression de 88 postes dans notre académie, dont 39 dans les collèges et 49 dans les lycées et LP.

Dans notre département, la mise en oeuvre de cette carte scolaire 2021 provoque un véritable saccage : alors que 201 élèves supplémentaires sont attendus, 405,5 heures postes sont supprimées, ce qui équivaut à 22,5 équivalents temps plein. Au total, plus de 40 collèges, sur 57, perdent des heures sur leur dotation, dont 5 entre 35 et 60 heures (Beaurevoir, Jacques Cartier à Chauny, Condé en Brie, Montaigne à Saint Quentin, et Wassigny), et 12 entre 20 et 35 heures (Victor Hugo à Chauny, Coucy-le-Château, Harly, Charlemagne à Laon, Marle, Ribemont, Rozoy, Saint Michel, Joliot-Curie à Tergnier, Vailly, Vic-sur-Aisne et Villeneuve-St-Germain). Pour les établissements concernés, cela se traduit d'ores et déjà de façon concrète par l'annonce de suppressions de classes.

Depuis 2017, les collèges de l'Aisne ont perdu près de 1 800 heures postes (1 775) soit l'équivalent de près d'une centaine de postes (98,6). Sur la même période, la dotation départementale a été réduite de près de 1 400 heures (1 382,5) soit l'équivalent de trois collèges de taille moyenne.

Cela suffit ! La destruction doit s'arrêter ! Et ce ne sont pas quelques heures supplémentaires qui viendront compenser les suppressions de postes. Les HSA, c'est une charge de travail supplémentaire, pour des personnels qui n'en peuvent déjà plus ! La coupe est pleine !

Dans ce contexte, la FNEC FP-FO 02 réitère ses revendications, à savoir :

- **Dans les écoles comme dans les collèges, lycées et LP, aucune fermeture de classes, aucune suppression d'heures et de postes ; Maintien de toutes les classes, heures et postes ;**
- **Ouverture des classes nécessaires, non aux fusions d'écoles ;**
- **Création des postes nécessaires de remplaçants à tous les niveaux (RASED, TZR...) en nombre suffisant ;**
- **Ouverture et réouverture des postes et structures spécialisées ; NON à l'inclusion systématique ;**
- **Allègement des effectifs dans toutes les classes ; Création de groupes en sciences et en langues ;**
- **Recrutement d'enseignants sur la liste complémentaire ; NON à la généralisation des emplois contractuels ;**
- **Ouverture de postes au concours à hauteur des besoins réels du terrain ;**
- **Abandon des préconisations du Grenelle et mise en place de véritables mesures de revalorisation : intégration des 49 points d'indice nets supplémentaire dans la grille de tous les personnels titulaires et 183 euros nets supplémentaires pour les contractuels, sans contrepartie ! ;**
- **L'ouverture immédiate de négociations en vue d'un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000, soit 20% d'augmentation de la valeur du point d'indice ;**
- **Création des UPE2A à la hauteur des besoins,**
- **Arrêt / abrogation des contre-réformes en cours : réforme du collège, du lycée et du baccalauréat, Parcoursup... ; pour un retour au strict enseignement disciplinaire et à un baccalauréat fondé sur des épreuves nationales, terminales, ponctuelles et anonymes.**